



**Protocole d'accord entre l'Organisation
internationale du Café et Global Coffee
Platform**

Contexte

1. Le présent document contient un protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café (OIC) et Global Coffee Platform (GCP), visant à poursuivre et élargir la collaboration public-privé dans le secteur du café pour parvenir à une communauté du café durable et prospère tout en contribuant aux objectifs de développement durable. Cette collaboration sera connue sous le vocable de "Coopération pour la Vision 2030".
2. Un document expliquant plus en détail le contexte de cette collaboration figure en annexe I.
3. Le document figurait dans le document WP-Council 283/17 Rev. 1 et a été approuvé par le Conseil les 28 et 29 septembre 2017 pendant sa 120^e session.



**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ
ET
GLOBAL COFFEE PLATFORM**

L'Organisation internationale du Café,

et

Global Coffee Platform, ("les Parties")

Reconnaissant que l'Organisation internationale du Café (OIC) est le principal organe intergouvernemental chargé de relever les défis auxquels est confronté le secteur mondial du café, avec le mandat d'atténuer la pauvreté, de promouvoir le développement rural, d'encourager la diversification et de développer une économie durable du café ;

Reconnaissant le rôle de Global Coffee Platform¹ (GCP) de plate-forme de membres multipartites du secteur privé qui i) unit la communauté du café dans sa responsabilité partagée pour un secteur du café durable ii) permet d'aligner plus précisément et de développer les activités d'un réseau diversifié d'intervenants et d'initiatives pour leur donner un impact plus important et iii) permet de mesurer les progrès individuels et collectifs en direction des objectifs de durabilité communs. Toutes ces activités visent à résoudre les problèmes systémiques de durabilité de manière préconcurrentielle afin d'améliorer les conditions économiques, sociales et environnementales des hommes et des femmes qui tirent leur revenu du café ;

Confirmant l'engagement des Parties à promouvoir le développement durable comme moyen de progrès social et économique dans les pays producteurs de café tout en protégeant les ressources naturelles ;

Reconnaissant qu'une large coopération public-privé a le plus grand potentiel pour favoriser la croissance économique, réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie dans les pays producteurs de café et est conforme à l'Objectif 17 du développement durable, qui appelle au développement de partenariats pour "renforcer les moyens de mettre en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable" ;

¹ Sur la base de l'approbation des membres de 4C, l'Association 4C et Sustainable Coffee Program (SCP) ont uni leurs forces et co-créé Global Coffee Platform en mars 2016. La branche (commerciale) Vérification des normes du niveau d'entrée de 4C a été réorganisée en une société distincte, Coffee Assurance Services GmbH & Co. KG, tandis que les projets concurrentiels de terrain de SCP restaient du ressort d'IDH.

Reconnaissant que les questions de durabilité systémiques, notamment le changement climatique, l'accès des producteurs au financement, la productivité, le vieillissement des exploitants et des caféiers, exigent de nouvelles formes de coopération public-privé axées sur l'exploitant au stade préconcurrentiel dans les pays producteurs de café :

Reconnaissant la nécessité d'encourager globalement une plus grande autonomisation d'un grand nombre d'hommes et de femmes qui travaillent dans le secteur du café et de fournir davantage d'incitations pour attirer les jeunes et assurer la viabilité à long terme du marché mondial du café ;

Poursuivant la participation active des Parties, lancée dans le cadre des dialogues Vision 2020 puis Vision 2030, afin de synchroniser le calendrier avec tous les Objectifs de développement durable dans le but d'éviter les chevauchements d'activités, en adaptant de manière rentable les initiatives existantes et en s'efforçant d'avoir un impact collectif dans le secteur du café ;

Appréciant l'opportunité et le rôle important que les Parties peuvent jouer pour faciliter la collaboration public-privé, la coresponsabilité et les contributions actives afin d'accroître la résilience des pays producteurs de café et d'assurer la nécessaire viabilité à long terme du café sur le marché mondial ;

Reconnaissant la création récente de GCP pour contribuer aux buts de Vision 2030 grâce à ses membres, partenaires et plates-formes nationales du café participantes ; la mise en place des objectifs de développement durable (ODD) ; et la nécessité de poursuivre la collaboration au-delà de l'expiration du Protocole d'accord en vigueur initialement signé entre l'OIC, l'Association 4C et l'IDH ;

Tenant compte des mandats, des objectifs et des programmes respectifs de l'OIC et de GCP ;

CONVIENNENT PAR LA PRÉSENTE :

ARTICLE 1

But

1. Poursuivre et développer l'alliance de collaboration public-privé dans le secteur du café œuvrant à une communauté du café durable et prospère et en même temps permettre au secteur du café de contribuer aux Objectifs de développement durable. Cette collaboration sera connue sous le nom de "Coopération pour la Vision 2030".

ARTICLE 2

Mise en œuvre

1. Dans le cadre de leurs activités, les Parties continuent :
 - i. À partager les activités en cours dans leurs domaines de travail respectifs.
 - ii. Leur participation active en tant que responsables du dialogue multipartite Vision 2030.
 - iii. À permettre une meilleure co-création et appropriation des acteurs publics et privés de Vision 2030 en tant que vision sectorielle commune.
 - iv. À soutenir l'engagement des membres et des partenaires et des intervenants du secteur du café à contribuer aux buts et objectifs convenus de Vision 2030 conformément aux stratégies et plans d'action individuels et collectifs.
 - v. À s'efforcer de faciliter des dialogues efficaces public-privé entre les acteurs clés du café dans les pays producteurs. Ces dialogues doivent conduire à définir les priorités des besoins des communautés caféicoles au niveau national, ainsi qu'à élaborer des plans d'action et à recenser les besoins de financement pour assurer leur mise en œuvre et l'évaluation de leurs résultats. Si les acteurs locaux le jugent utile, ces dialogues peuvent se faire sous la forme de plateformes nationales public-privé sur le café.
 - vi. À permettre et encourager l'évaluation régulière des progrès accomplis dans la vision commune.
 - vii. À partager les mises à jour et les enseignements tirés dans le cadre d'ateliers conjoints réguliers et internationaux sur la durabilité du café en marge de l'une des réunions de l'OIC afin d'accélérer l'impact collectif sur le secteur du café.

2. Afin de développer davantage Vision 2030, les Parties, en étroite coopération avec les acteurs clés et les initiatives en cours et nouvelles, telles que Sustainable Coffee Challenge et World Coffee Producer Forum, tiennent compte des progrès réalisés à ce jour et sollicitent des avis, des contributions et l'engagement des principales parties prenantes des secteurs public et privé, au niveau national et international.

3. Toutes les activités couvertes par le présent Protocole d'accord sont conformes aux Objectifs de développement durable et contribuent à leur réalisation.

4. Lorsqu'elles facilitent le dialogue public-privé sur la durabilité du secteur du café au niveau mondial, les Parties doivent inclure les organismes de financement afin de promouvoir un climat d'entente et d'encourager le soutien financier de la mise en œuvre des programmes et stratégies prioritaires convenus aux niveaux international, national et local. Le recensement des besoins et des plans prioritaires met l'accent sur les domaines ci-après :

- i. La viabilité économique de la caféiculture (y compris la production de café en tant qu'entreprise), la rénovation et la réhabilitation, la main-d'œuvre agricole, l'éducation financière et l'accès au financement, la distribution de la valeur le long de la chaîne du café.
- ii. Adaptation/atténuation et recherche et innovation dans le domaine du changement climatique, y compris les outils connexes.
- iii. Le genre.
- iv. La prochaine génération de producteurs de café.
- v. L'augmentation de la demande de café durable.

5. Les objectifs spécifiques, les engagements et les contributions des Parties sous l'égide du présent Protocole d'accord, y compris les modalités de suivi et d'évaluation, doivent être perfectionnés et convenus par l'OIC et GCP.

6. Dans la mesure de leurs moyens et en conformité avec leurs règlements, les Parties conviennent d'évaluer les possibilités de consacrer du temps de leur personnel (en nature) et/ou d'autres ressources telles que des salles de réunion, pour le dialogue Vision 2030 et ses mesures connexes. Le détail de ces arrangements est finalisé et convenu entre les Parties, par écrit.

7. Dans la mesure de leurs moyens et en conformité avec leurs règlements, les Parties s'efforcent de mettre en place des mécanismes afin d'aider les parties prenantes du secteur mondial du café. Cela comprend l'établissement de relations et de collaborations pour fixer un ordre du jour efficace, une offre de services aux membres, y compris la collecte et l'accès à la connaissance et à l'information, la mobilisation des ressources des organismes publics et privés pour financer les activités liées au café convenues et hiérarchisées localement, au profit des communautés caféicoles

ARTICLE 3

COORDINATION

1. Dans le cadre du précédent Protocole d'accord, les Parties ont créé un Secrétariat conjoint. Les Parties au présent Protocole d'accord s'engagent à continuer à servir le secteur du café au moyen de ce Secrétariat pour Vision 2030 et à se réunir au moins 6 fois par an en personne ou virtuellement, afin d'assurer la coordination avec les différents partenaires nationaux, les plates-formes du café, les groupes de travail ou les réseaux d'action collective, la facilitation du cofinancement ainsi que l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts de durabilité convenus, tel qu'établis par Vision 2030. L'OIC est représentée par José Sette, en tant que Directeur exécutif, ou par la personne qu'il désigne. GCP est représentée par son Directeur exécutif, ou la personne qu'il désigne.

ARTICLE 4
Dispositions finales

1 Le présent Protocole d'accord n'implique aucun engagement quant au transfert de ressources financières entre les Parties.

2. Les droits de la propriété intellectuelle, en particulier le droit d'auteur, sur le matériel comme l'information, les logiciels et la conception, mis à disposition par l'OIC et GCP pour être utilisés dans le cadre des activités relevant du présent Protocole d'accord, demeurent intacts.

3. Le présent Protocole d'accord entrera en vigueur le 29 septembre 2017 et restera en vigueur pendant une période de trois (3) ans ; il peut être renouvelé pour des périodes égales de trois (3) ans sur demande écrite de l'une des Parties six (6) mois avant son expiration.

4. Le présent Protocole d'accord peut être résilié en totalité ou en partie par notification écrite de l'une des Parties. La résiliation prend effet quatre-vingt-dix (90) jours après la date de notification.

5. Le présent Protocole d'accord peut être modifié par accord mutuel exprimé par écrit par les représentants dûment autorisés des Parties.

6. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Protocole d'accord doit être réglé exclusivement par voie de consultations et de négociations. Dans le cas où un différend ne peut être résolu à l'amiable par voie de consultations et de négociations, le Protocole d'accord prend fin à une date convenue entre les Parties. Les Parties conviennent expressément de ne pas engager de procédure judiciaire devant les tribunaux.

Signé à Yamoussoukro le 29 septembre 2017, en anglais.

Au nom de l'Organisation internationale du Café José Sette, Directeur exécutif		Au nom de Global Coffee Platform Annette Pensel, Directrice exécutive
---	--	--

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA COLLABORATION ENTRE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ ET GLOBAL COFFEE PLATFORM**

**LES PROCHAINES ÉTAPES DE VISION 2030 EN TANT QUE VISION COMMUNE DES SECTEURS
PUBLIC ET PRIVÉ POUR UN SECTEUR DE CAFÉ DURABLE ET PROSPÈRE**

Contexte

En mars 2015, le Conseil international du Café a approuvé à sa 114^e session un Protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café (OIC), l'Association 4C et l'Initiative de développement durable de l'IDH pour formaliser la collaboration sur Vision 2020 - Impact collectif pour des communautés durables du café, qui a débuté en 2013. Ce protocole a été diffusé sous la cote ICC-114-8 et est en vigueur jusqu'en mars 2018.

Les principaux jalons et les réalisations de cette collaboration sont :

- Lancement conjoint de Vision 2020 lors du premier Forum mondial du Café (septembre 2015, Milan (Italie)).
- Meilleure sensibilisation aux défis du secteur du café et à la nécessité d'une collaboration public-privé, confirmée dans Vision 2020 - appel à l'action au début de 2016 qui a été entendu par des entreprises clés du secteur du café.
- Un atelier commun sur la durabilité lors de la Conférence mondiale du Café (mars 2016, Éthiopie) avec des représentants des plates-formes nationales du café de l'Ouganda, de la Tanzanie et de la Colombie qui ont présenté des idées et les progrès accomplis en matière de collaboration.
- Un atelier conjoint pour affiner la vision et identifier les principaux défis systémiques de la durabilité à résoudre (septembre 2016 à l'OIC).

Global Coffee Platform

Global Coffee Platform (GCP) a été créée en mars 2016, date à laquelle les membres de 4C, l'Association 4C et Sustainable Coffee Program (SCP) ont uni leurs forces et co-créé cette nouvelle entité. Dans le même temps, la branche (commerciale) Vérification des normes du niveau d'entrée de 4C a été réorganisée en une société distincte, Coffee Assurance Services GmbH & Co. KG, tandis que les projets concurrentiels de terrain de SCP restaient du ressort d'IDH.

GCP est une plate-forme de membres multipartites du secteur privé qui :

- i. Unit la communauté du café dans sa responsabilité partagée pour un secteur du café durable.
- ii. Permet l'alignement et le développement des activités d'un réseau diversifié d'acteurs et d'initiatives pour assurer un impact plus important.
- iii. Permet d'évaluer les progrès individuels et collectifs en direction des objectifs de durabilité communs.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité communs au secteur, qui sont adoptés dans la Vision 2030, Global Coffee Platform réunit ses membres et partenaires pour fixer en commun un programme et des mesures coordonnées et innovantes portant sur les principaux défis de la durabilité recensés par les plates-formes nationales du café. Ces dernières sont composées d'acteurs publics et privés des pays producteurs et ont pour objet de relever les défis sectoriels clés – hiérarchisés au niveau national – dans le cadre d'une collaboration.

Afin de réduire la fragmentation et d'accroître l'impact au niveau des plantations, GCP offre des outils et des possibilités de participation visant à accroître les investissements publics et privés dans les programmes sur le café, encourage au moins l'adoption de pratiques durables et facilite l'apprentissage et l'échange.

Sur la base du Protocole d'accord signé avec Sustainable Coffee Challenge (SCC) en février 2017, GCP s'est associé avec SCC dans un groupe de travail conjoint réunissant des membres et des partenaires, de façon à faire avancer le cadre de progrès en matière de durabilité (version 2.0 désormais disponible) qui a été lancé par SCC selon un processus de consultation ouvert et inclusif. Ce cadre de progrès en matière de durabilité précise le niveau de détail de Vision 2030 en proposant des objectifs, une définition de la réussite, des impacts et des résultats communs, des voies d'intervention et une théorie du changement. Pour pouvoir mesurer collectivement les progrès en direction de la vision commune, des indicateurs communs ont été proposés et convenus. À l'heure actuelle, GCP élabore un outil de production de rapport afin de permettre aux Membres de GCP et aux autres de contribuer aux premiers rapports pilotes sur les progrès collectifs en direction de Vision 2030.

La composition actuelle de GCP (160 membres) comprend un large éventail de parties prenantes du café représentant :

- Environ 40% du commerce mondial du café (les membres commerciaux incluent notamment Neumann Kaffee Group, Olam, Volcafe, Louis Dreyfus Commodities et Ecom, ainsi que des exportateurs des pays producteurs).
- Environ 25% de l'industrie mondiale de la torréfaction et de l'industrie du café soluble (y compris Nestlé, JDE, Strauss et Tchibo).
- Des organisations importantes de producteurs de café, comme le Conseil national du café (Brésil), la Fédération nationale des producteurs de café de Colombie (FEDECAFÉ) et l'Association africaine des cafés fins (AFCA).
- Des organisations de la société civile, telles que Conservation International, Solidaridad, TechnoServe et toutes les grandes normes de certification du café (Rainforest Alliance, 4C, Fairtrade International).
- Des associations du café, des institutions financières, des entrepôts, des organes de recherche et des amateurs de café individuels.

Des informations complémentaires sur GCP sont disponibles à www.globalcoffeeplatform.org

Les prochaines étapes

Afin de mettre en œuvre Vision 2030 et de permettre au secteur du café d'œuvrer à la vision, aux buts et aux objectifs communs, et avec des rôles et contributions divers, les étapes suivantes sont proposées :

- L'OIC participe et contribue à la Conférence mondiale sur la durabilité du café et participe à l'Assemblée générale des membres de GCP en octobre 2017 et aux assemblées successives en qualité d'observateur.
- L'OIC est invitée à se joindre au conseil d'administration de GCP en qualité d'observateur.
- L'OIC est invitée à participer aux ateliers d'apprentissage et d'échange des plates-formes nationales facilités par GCP.
- GCP est invité à participer aux réunions pertinentes de l'OIC.
- Porter Vision 2030 au niveau supérieur avec les contributions essentielles de l'OIC et des gouvernements engagés, étant donné que la nouvelle stratégie de l'OIC intègre la durabilité en tant que mission fondamentale.
- Les principaux domaines du plan de travail conjoint de l'OIC et de GCP sont :
 - Définition des lignes de coopération et des domaines de travail concrets.
 - Définition complémentaires de Vision 2030 et facilitation de l'engagement des membres et des partenaires, ainsi que des parties prenantes du secteur du café, à contribuer aux buts et objectifs convenus de Vision 2030 conformes aux stratégies et plans d'action individuels et collectifs. Cet objectif sera atteint en faisant fond sur le cadre de progrès en matière de durabilité version 2.0 et sur les travaux du Groupe de travail du Forum mondial des producteurs de café.
 - Identification des possibilités de mobilisation conjointe de fonds pour les programmes qui privilégient les domaines clés de Vision 2030.
 - Direction conjointe du Groupe de travail (Réseau d'action collective) sur la viabilité économique de la caféiculture par l'OIC et GCP, avec diverses entreprises, organisations et initiatives participantes.
 - Préparation et tenue d'ateliers conjoints internationaux sur la durabilité du café en marge de l'une des réunions de l'OIC.